

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'OPEN INTERNATIONAL DE MEXIMIEUX 2025

Article 1 : Présentation

Le Cercle d'Echecs de Meximieux organise le 26^{ème} Open International de Meximieux du 07/06/2025 au 09/06/2025.

Lieu des rencontres : Espace Vaugelas – Meximieux.

L'open est composé de deux tournois distincts :

- Le tournoi A, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 2400.
- Le tournoi B, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 1700.

Il est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence est prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée sauf erreur manifeste mais seulement avant l'appariement de la ronde 4 si ce changement affecte les numéros d'appariement.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 1/4 heures après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les appariements sur Internet sont donnés à titre indicatif.

Article 3 : Cadence

Cadence : 1h + 30 secondes/coup.

Article 4 : Horaires

Vérification des licences : le 07/06/2025 jusqu'à 13h30

Clôture des inscriptions : le 07/06/2025 jusqu'à 13h30

Clôture du Tournoi : le 09/06/2025 à 18h

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Samedi 07/06	Début à 14h
2 ^{ème} ronde	Samedi 07/06	Début à 17h30
3 ^{ème} ronde	Dimanche 08/06	Début à 9h30
4 ^{ème} ronde	Dimanche 08/06	Début à 13h
5 ^{ème} ronde	Dimanche 08/06	Début à 17h
6 ^{ème} ronde	Lundi 09/06	Début à 9h30
7 ^{ème} ronde	Lundi 09/06	Début à 13h
Cérémonie	Lundi 09/06	à 17h

Accueil des participants :

Samedi 07/06 à partir de 13h

Tout joueur se présentant après 13h30 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions :

- Tournoi A : Adultes : 35€ Jeunes : 18€
- Tournoi B : Adultes : 25€ Jeunes : 12€

Les prix ne sont pas cumulables (sauf le prix de premier joueur du club de Meximieux). Les prix du classement général seront partagés. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué dans l'ordre suivant :

1. Nombre de victoire
2. Buchholz
3. Performance

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6 du General Rules and Technical Recommendations for Tournaments / 07. Tie-Break Regulations / 07. Tie-Break Regulations (effective from 1 April 2024), le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus d'une demi-heure de retard est forfait. Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante). Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Il doit absolument prévenir l'arbitre du tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les deux dernières rondes.**

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 30 coups. En dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Exemples de nulle interdite par accord mutuel :

- Partie nulle :

- Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

- En cas de répétition de position, ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.
- Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent leurs pièces.

Article 10 : Rappels

Le "lieu de la compétition" est défini comme étant la "zone de jeu", les salles de repos, les toilettes, la buvette, la zone réservée aux fumeurs/fumeuses, et les autres emplacements désignés par l'arbitre.

Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter le lieu de la compétition sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphones portables, montres connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 11 :

Arbitre Principal : MAILLET Etienne AFO1

Article 12 : Jury d'appel

Une commission d'appel est mise en place et composée de 3 membres. Elle sera composée de 3 joueurs du tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

MAILLET Etienne

MAILLET Patrice